

CONCOURS INTERNE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL
Spécialité administration générale

SESSION 2007

NOTE ADMINISTRATIVE à partir d'un dossier
portant sur le droit civil
en relation avec les missions des collectivités territoriales

Durée : 3h00
Coefficient : 4

Vous êtes rédacteur au service état civil de la mairie de X. Dans la perspective d'un colloque intitulé « La famille aujourd'hui », votre directeur vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note administrative présentant les dernières réformes du Pacte civil de solidarité (PACS).

- Document 1 :** "Circulaire de présentation de la réforme du PACS" (extraits) - Ministère de la justice - 5 février 2007 - 6 pages
- Document 2 :** "Décret n° 2006-1806 du 23 décembre 2006 relatif à la déclaration, la modification, la dissolution et la publicité du pacte civil de solidarité" - 3 pages
- Document 3 :** "Les Pacsés ne sont désormais plus considérés comme des célibataires" - Le Monde - 18 juin 2006 - 1 page
- Document 4 :** "Le mariage, sinon rien ?" - Le Monde - 25 juin 2006 - 2 pages
- Document 5 :** "Les fiches de la justice : le Pacte Civil de Solidarité (PACS)" - Décembre 2006 - 2 pages
- Document 6 :** "Les décrets relatifs au PACS publiés" - Jurisclasseur/Droit de la famille - Février 2007 - 2 pages
- Document 7 :** "L'amélioration du PACS : un vrai contrat d'union civile" (extraits) - Jurisclasseur/Droit de la famille - Janvier 2007 - 3 pages
- Document 8 :** "PACS : derniers textes" (extraits) - Actualité juridique famille - Janvier 2007 - 3 pages

Ce dossier contient 23 pages, y compris celle-ci.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

↪ **Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.**

↪ **Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celles figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.**

↪ **Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.**

**Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.**